

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 465-3**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 465-3 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 465 concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement afin d'interdire la circulation sur la voie publique avec les rouleaux de souffleur en mouvement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 19^e jour du mois d'août 2024.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers, avocat